

NATIONS UNIES

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en Centrafrique



UNITED NATIONS

United Nations Multidimensional Integrated Stabilization Mission in the Central African Republic

## Division des droits de l'homme

### Rapport mensuel : Situation des droits de l'homme

Mars 2023

*La Division des droits de l'homme (DDH) a pour mandat d'assister le gouvernement de la République centrafricaine (RCA) à promouvoir et protéger les droits de l'homme au travers ses bureaux de terrain et son quartier général à Bangui. Ce rapport est basé sur les informations reçues par la DDH et ne comprend que les violations et atteintes aux droits de l'homme qui ont été documentées et vérifiées au cours du mois de mars 2023.*

*Les incidents qui n'ont pas pu être vérifiés ne sont pas inclus. Les crimes ordinaires sont également exclus de ce rapport. Ces informations sont partagées localement ainsi que nationalement avec les autorités et les partenaires de la RCA.*

## Violations des droits de l'homme et infractions au droit international humanitaire

1. Au cours du mois de mars, la Division des droits de l'homme (DDH), y compris la Section pour la protection des femmes (SPF) et la Section de la protection de l'enfance (SPE), a documenté et vérifié 202 violations et atteintes aux droits de l'homme et infractions au droit international humanitaire (DIH), affectant 435 victimes civiles (dont 37 femmes, 35 filles et 79 garçons et 26

### Principales tendances

Au total, **202 violations et atteintes** aux droits de l'homme ainsi que des infractions au droit international humanitaire affectant **435 victimes (37 femmes, 35 filles, 79 garçons et 26 victimes collectives)** ont été documentés en mars 2023. Cela représente une **augmentation** des victimes par rapport au mois de février 2023.

Au cours de la période couverte par le rapport, les acteurs étatiques ont été responsables de 46% de l'ensemble des violations et infractions affectant 43% des victimes.

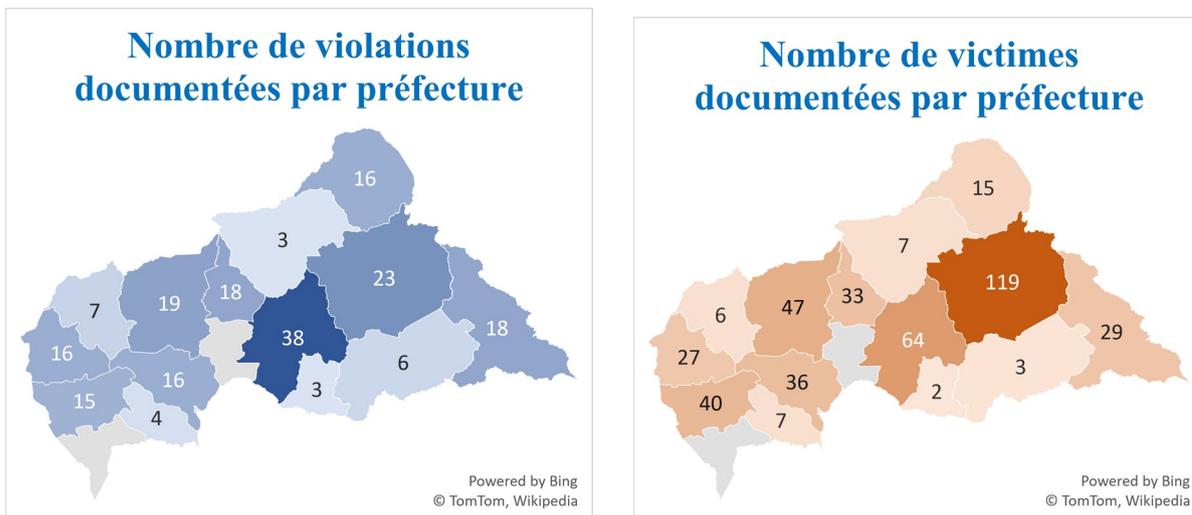
victimes collectives). Parmi ces victimes, 136 (dont 24 femmes, six garçons, une fille et cinq groupes de victimes collectives) ont souffert de violations multiples. Sur le nombre total de violations documentées, 162 ont affecté 318 victimes durant le mois de mars. La DDH a également enregistré 64 allégations de violations et d'atteintes aux droits de l'homme affectant au moins au moins 99 victimes (dont quatre femmes, un garçon et 16 groupes de victimes collectives), qui étaient encore en cours de vérification à la fin du mois de mars et n'ont donc pas été incluses dans le présent rapport. Cela s'explique en partie par les difficultés rencontrées par la DDH pour enquêter sur ces violations et atteintes en raison de la détérioration de la situation sécuritaire.

2. En mars, le nombre de victimes a augmenté de 24% par rapport à février 2023, au cours duquel 351 victimes ont été documentées. Cela peut s'expliquer par le nombre croissant d'attaques, d'embuscades et d'enlèvements de civils sur les routes perpétrés par les

groupes armés, documentés ce mois-ci par la DDH, ainsi que par un nombre plus élevé de victimes

collectives. Le nombre de violations est resté sensiblement le même que le nombre de violations documentées en février (209 violations, soit une diminution de 3%).

3. La préfecture de la **Ouaka** a été la plus affectée en termes de violations et d'atteintes aux droits de l'homme (38 violations et 64 victimes), tandis que la préfecture de la **Haute-Kotto** a enregistré le plus grand nombre de victimes (23 violations et 119 victimes). Ceci peut être attribué au nombre élevé de cas de recrutement et d'utilisation d'enfants vérifiés ce mois-ci (79 enfants, dont 56 garçons et 23 filles).



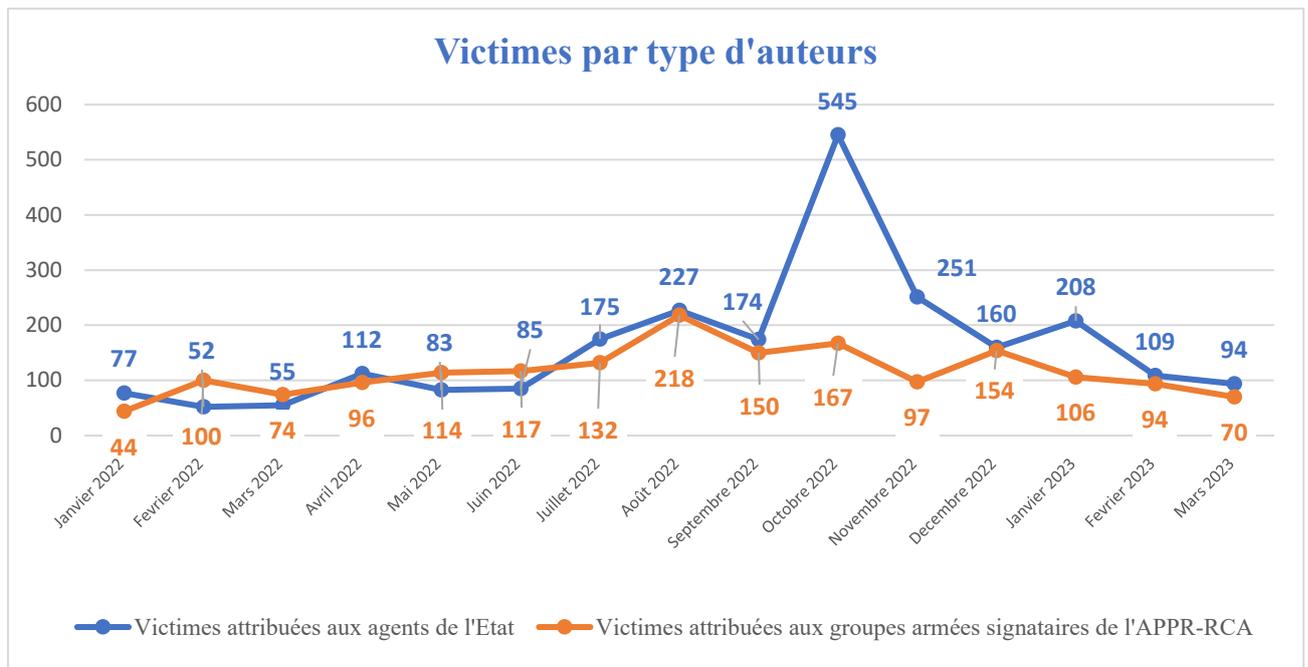
4. En mars 2023, les types de violations et d'atteintes les plus couramment documentés ont été les arrestations et/ou détentions arbitraires et celles relatives aux conditions de détention (28%), les violations du droit à l'intégrité physique et mentale (21%), et les violations du droit à la vie (17%). Les violations du droit à la propriété ont le plus souvent été commises parallèlement à d'autres violations. En outre, 26 exécutions sommaires et extrajudiciaires et autres meurtres ont été documentés, affectant 33 personnes. Les hommes ont été le plus souvent victimes d'exécutions extrajudiciaires ou autres meurtres (24 victimes), de mauvais traitements (33), de privations de liberté (22) et d'arrestations et/ou de détention arbitraires (88 victimes au total). Les femmes ont été victimes de mauvais traitements (15), de privation de liberté (six) et d'arrestation et/ou de détention arbitraire (cinq victimes). Les garçons et les filles ont été principalement victimes de recrutement et d'utilisation (respectivement 57 et 23).

### Les auteurs : Acteurs étatiques, groupes armés signataires de l'APPR-RCA et autres.

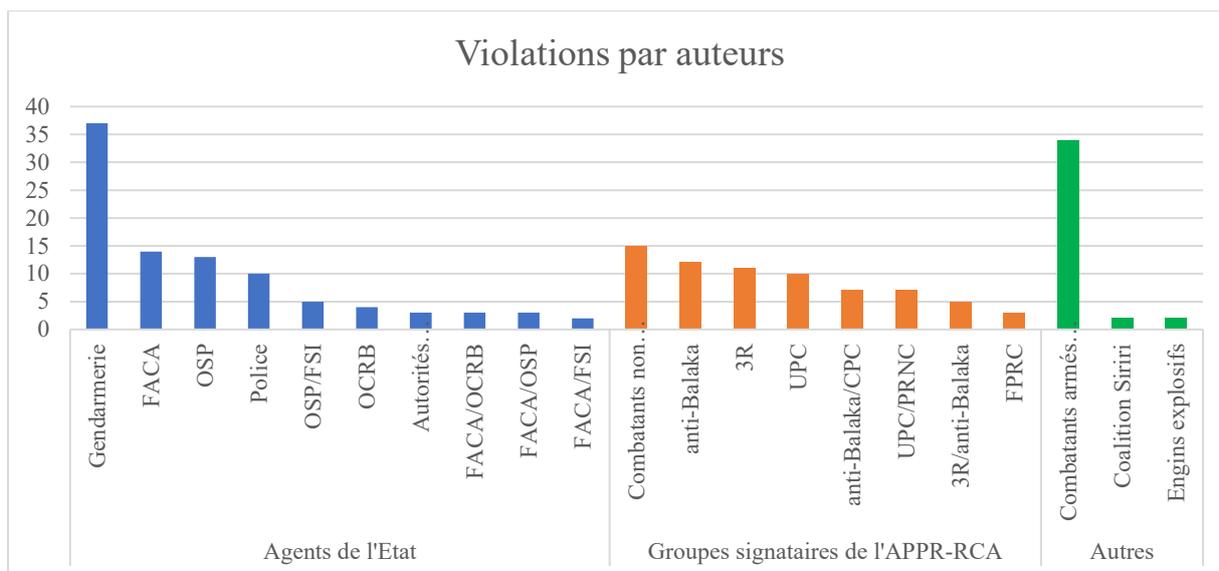
5. Pour la période considérée, les acteurs étatiques ont commis 46% des violations et infractions au droit international humanitaire, contre 34% pour les groupes armés signataires de l'*Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine* (APPR-RCA). Les groupes armés signataires de l'APPR-RCA sont responsables de 42% des victimes, tandis que les acteurs étatiques sont responsables de 37% des victimes. Les 19 % de violations et d'atteintes restants ont été commis par d'autres acteurs, y compris des hommes armés non identifiés, des groupes armés non-signataires de l'APPR-RCA, un groupe d'autodéfense, ainsi que des engins explosifs.
6. **Les acteurs étatiques ont été responsables de 94 violations affectant 162 victimes (dont 12 femmes, 11 garçons et 12 groupes de victimes collectives).** Les violations les plus fréquentes commises par les acteurs étatiques sont celles liées à la détention, notamment les arrestations et/ou détentions arbitraires (34 violations) et les conditions de détention (18), les violations du droit à

l'intégrité physique et mentale (19) et les violations du droit à la vie (sept), ainsi que cinq exécutions extrajudiciaires et autres meurtres.

7. Parmi les acteurs étatiques, la gendarmerie a été responsable du plus grand nombre de violations (37) ce qui représente 39% de celles commises par les agents étatique et 18% du nombre total de violations. En mars, la gendarmerie a commis 37 violations affectant 96 victimes (dont six femmes et 10 garçons), ce qui représente 22% du nombre total de victimes. Les *Forces armées centrafricaines* (FACA), seules ou conjointement avec l'*Office pour la répression du banditisme* (OCRB), les *Forces de sécurité intérieure* (FSI) ou les autres personnels de sécurité (APS), ont été responsables de 22 violations, affectant 14 victimes. En outre, les violations perpétrées par les acteurs étatiques ont été commises parallèlement à d'autres violations.
8. **Les groupes armés signataires de l'APPR-RCA ont été responsables de 70 atteintes aux droits de l'homme et au droit international humanitaire affectant 185 victimes (dont 12 femmes, 27 filles et 61 garçons).** Le nombre élevé de garçons et de filles victimes d'atteintes aux droits de l'homme peut s'expliquer par le nombre élevé de recrutement et d'utilisation d'enfants vérifiés par la DDH ce mois-ci. Par ailleurs, les types d'atteintes les plus courants commis par les groupes armés signataires de l'APPR-RCA sont les exécutions sommaires et autres meurtres (15), les mauvais traitements (11), les enlèvements (neuf) et les menaces de mort ou d'atteinte à l'intégrité physique et mentale (six chacun).



9. Les groupes armés ont été susceptibles de commettre plusieurs atteintes à la fois (24 des 70 atteintes documentées). Il s'agit principalement de destruction ou d'appropriation de biens (12 des 24 atteintes multiples), d'enlèvements, de mauvais traitements et de menaces de mort.
10. Parmi les groupes armés, la grande majorité des exactions documentées sont imputables à l'*Union pour la paix en Centrafrique* (UPC) (10 atteintes affectant 34 victimes). Ils ont également commis des atteintes conjointement avec le *Parti du rassemblement de la nation centrafricaine* (PRNC) (sept atteintes affectant trois victimes). Les principales violations des droits de l'homme commises par l'UPC, seules ou conjointement avec le PRNC, sont les exécutions sommaires et autres meurtres, les menaces de mort, la privation de liberté ou l'enlèvement, et la destruction ou l'appropriation de biens. Les combattants de UPC, seuls ou en groupes, ont continué à être actifs dans les préfectures de la **Haute-Kotto** et de la **Ouaka**, où ils ont commis 12 atteintes affectant 30 victimes.



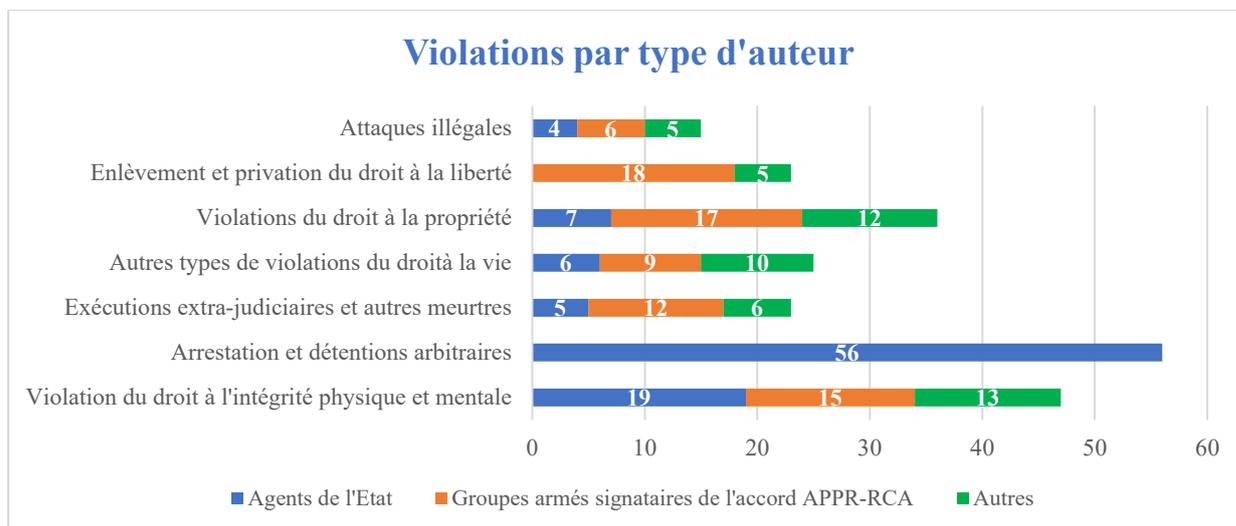
11. Diverses factions des anti-Balaka ont commis 12 atteintes, affectant six victimes (trois hommes, deux filles et un groupe de victimes collectives). Cependant, les anti-Balaka, conjointement avec d'autres combattants de la *Coalition des patriotes pour le changement* (CPC) ont commis sept atteintes supplémentaires, affectant 11 victimes (neuf hommes et deux femmes). Les types d'atteintes aux droits de l'homme les plus courantes commises par les anti-Balaka, seuls ou conjointement avec d'autres groupes armés, sont les exécutions sommaires et autres meurtres, les mauvais traitements, les attaques contre des personnes protégées (personnel médical, religieux, humanitaire et de maintien de la paix), ainsi qu'un cas de viol d'une jeune fille de 13 ans.

## Analyse sectorielle

12. Environ 38% des violations et atteintes documentées en mars se sont produits dans le **secteur ouest**, qui a été le plus touché avec 77 violations et atteintes affectant 163 victimes. Les acteurs étatiques et les groupes armés ont perpétré le même nombre de violations (34 et 35 violations, respectivement) mais les acteurs de l'Etat ont été responsables d'un plus grand nombre de victimes avec 78 victimes par rapport aux groupes armés qui ont été responsables de 48 victimes. Le nombre élevé de victimes est largement dû aux violations documentées dans les lieux de détention, avec notamment 13 victimes d'arrestations et de détentions arbitraires documentées à l'OCRB et 20 victimes dont les conditions de détention ne respectent pas les standards minimums à la gendarmerie de Bossangoa, dans la préfecture de l'**Ouham**. La DDH a également documenté un nombre élevé de détenus qui attendent que leurs dossiers soient traités alors qu'ils demeurent détenus avec des personnes condamnées. A Bangui, lors d'une visite de monitoring à l'OCRB, la DDH a documenté la violation du droit d'accès à la justice et à un procès équitable d'un homme de 23 ans qui avait été détenu illégalement pendant neuf mois. Le détenu a été transféré de Bouar (Nana-Mambéré), suivant les instructions du bureau du procureur de Bouar. Cependant, le procureur de Bangui a refusé de le poursuivre, car il ne reconnaît pas l'affaire comme relevant de sa compétence. Dans les préfectures de la **Nana-Mambéré** et de l'**Ouham-Pendé**, la DDH a documenté des affrontements entre les combattants du groupe armé *Retour, réclamation, réhabilitation* (3R) et les forces gouvernementales qui ont fait des victimes civiles. A titre d'exemple, la DDH a confirmé un mort et neuf blessés civils lors d'un affrontement entre des groupes armés et les forces gouvernementales dans la préfecture de Nana-Mambéré, et documenté deux morts suite à un autre affrontement entre les 3R et les forces de gouvernementales dans la préfecture d'Ouham-Pendé.
13. Dans le **secteur Centre**, 62 violations et atteintes aux droits de l'homme et au droit international humanitaire affectant 106 victimes ont été documentées. Les acteurs étatiques sont responsables de 53% des violations des droits de l'homme, la gendarmerie étant le principal auteur. Ceci est principalement dû aux violations documentées dans les lieux de détention. La DDH a également

documenté l'exécution extrajudiciaire d'un garçon de 17 ans par une patrouille conjointe des FACA et de la gendarmerie et leurs supplétifs (voir ci-dessous *Contexte sécuritaire et politique en mars 2023*). Le **secteur Centre** est le secteur où les APS ont été les plus actifs avec 10 violations affectant 16 victimes dans la préfecture de la **Ouaka**. Les principales violations documentées sont relatives à du travail forcé et des arrestations et détentions arbitraires. Pour leur part, les groupes armés ont été responsables de 14 violations affectant 22 victimes, des combattants non identifiés de la CPC étant les principaux auteurs (neuf atteintes affectant 16 victimes). La DDH a documenté l'exécution sommaire et d'autres meurtres de trois civils (dont une femme et un garçon) et la tentative de meurtre de quatre personnes (dont une fille et un garçon) par l'UPC dans la préfecture de **Ouaka**. En outre, l'attaque d'un poste de contrôle des FACA et des FSI par des combattants de la CPC a fait trois morts et quatre blessés parmi la population civile, ainsi que d'importants dégâts matériels. Le 16 mars, la CPC en a revendiqué la responsabilité dans une déclaration publique.

14. C'est dans le **secteur Est** que la plupart des victimes a été recensé, avec 63 violations et atteintes affectant 166 victimes. Ceci s'explique par le recrutement et l'utilisation d'enfants (79 victimes confirmées) ce mois-ci. Le triangle nord de Ouadda, Ouanda-Djallé et Sam-Ouandja, dans les préfectures de la **Haute-Kotto** et de la **Vakaga**, reste la zone la plus touchée. Les groupes armés, dont l'UPC, dont est le principal auteur, sont responsables de la plupart des violations et des victimes (20 atteintes affectant 114 victimes), tandis que les acteurs étatiques sont responsables de 20 violations affectant 17 victimes. La DDH a également documenté 21 atteintes affectant 34 victimes perpétrées par des hommes armés non identifiés, des cas qui font toujours l'objet d'une enquête, et un atteinte perpétrée par la coalition Siriri affectant une victime. Le secteur a été marqué ce mois-ci par la restriction de mouvement et la privation de liberté d'un groupe de 24 civils, y compris des responsables du clergé catholique, par l'UPC et l'attaque d'une famille peuhle de 12 personnes par des hommes armés non identifiés, qui a entraîné la mort d'un homme. La DDH a également documenté des cas de travail forcé de détenus attribuable aux APS à Bria. Le 15 mars, après qu'un des détenus se soit échappé, six APS l'ont attrapé et lui auraient passé une corde autour du cou avant de le traîner jusqu'à leur base. Une fois sur place, ils lui ont attaché les mains et les pieds, l'ont frappé avec des bâtons et l'ont soumis à des mauvais traitements pendant trois heures. Il a ensuite été contraint de reprendre son travail forcé. En outre, la DDH a documenté un cas de torture d'une femme par des éléments des FACA dans la préfecture de la **Haute-Kotto**.



## Sécurité et contexte politique en mars 2023

15. Au cours de la période sous revue, la situation sécuritaire a été marquée par une augmentation du nombre d'embuscades, d'attaques et d'enlèvements de civils sur les routes et d'incursions dans les villages par les combattants des groupes armés sur l'ensemble du territoire de la République centrafricaine. Les préfectures les plus touchées ont été celles de **Bamingui-Bangoran, Haute-Kotto, Mambéré-Kadeï, Ombella M'Poko, Ouaka, Ouham et Ouham-Pendé**.

16. Dans le **secteur Ouest**, la situation sécuritaire est précaire en raison des violations susmentionnées commises à l'encontre des civils et de la reprise des affrontements entre les groupes armés et les forces gouvernementales. Dans la préfecture de la **Nana-Mambéré**, des rapports ont fait état de victimes civiles (un mort et neuf blessés) lors d'un affrontement entre des groupes armés et les forces gouvernementales. Dans la **Mambéré-Kadeï**, des combattants anti-Balaka auraient attaqué un village et enlevé des civils, semant la peur parmi la population civile de la région. Des rapports indiquent que des éléments des FACA et des FSI auraient été informés de l'attaque du village alors qu'ils effectuaient des patrouilles dans la région, mais qu'ils n'auraient pas pris de mesures pour protéger la population civile. Dans la préfecture de l'**Ouham**, des combattants de la CPC ont menacé des civils dans les villages de Gossengue et Bofango (à 12 km au sud-est de Bossangoa) en représailles à leur collaboration présumée avec les FACA. Selon les informations rapportées, 2 669 civils auraient fui la région pour se réfugier à Bossangoa. Toujours dans la préfecture de l'**Ouham**, plusieurs combattants anti-Balaka de la CPC, sous le commandement de Kossi, ont tenté d'attaquer Bouca pour libérer l'un des leurs qui fût arrêté et détenu la veille. Les FACA et les FSI ont réussi à repousser l'attaque avec la présence de la Force. Le 16 mars, une douzaine de combattants anti-Balaka auraient racketté cinq membres d'une ONG internationale dans un village situé à 19 km de Batangafo. Les victimes auraient été brutalisées et certains de leurs biens auraient été emportés.
17. Dans le **secteur Centre**, dans la préfecture de **Ouaka**, à la suite de l'attaque, le 19 mars, d'une société d'extraction d'or à Chimbolo, au cours de laquelle neuf mineurs chinois ont été exécutés et deux autres blessés, le gouvernement centrafricain a publié un décret le 21 mars, établissant une commission d'enquête pour enquêter sur ces crimes et en identifier les auteurs. Les assaillants auraient ciblé exclusivement les travailleurs chinois, les auraient forcés à s'allonger sur le sol et leur auraient tiré une balle dans la tête et le haut du corps. Les auteurs se sont enfuis dans la brousse, tandis que les deux victimes blessées et les neuf cadavres ont été évacués vers Bangui. En outre, la DDH a été informé de la présence présumée d'anciens combattants de l'UPC utilisés par les APS comme supplétifs et connus sous le nom de "Russes noirs" qui commettraient des violations des droits de l'homme dans la région de Maloum. Ils auraient battu un homme pour obtenir des informations sur l'identité des auteurs de l'attaque qui a tué neuf ressortissants chinois à Chimbolo. Ceci correspond à une tendance que la DDH documente depuis octobre 2021 sur l'utilisation de supplétifs par les agents de l'Etat et les APS. Dans la préfecture de la **Basse-Kotto**, la DDH a documenté un nombre croissant de violations commises par les FACA et les FSI et leurs supplétifs. Le 10 mars, la DDH a documenté l'exécution extrajudiciaire d'un homme de 25 ans par un ex-combattant anti-Balaka utilisé comme supplétif par la police. La famille de la victime a déposé une plainte auprès de la gendarmerie et l'auteur a été arrêté le même jour. Dans le cadre des efforts de la MINUSCA pour lutter contre l'impunité, la DDH continue d'assurer le suivi avec le Procureur pour que l'auteur soit tenu responsable de ses actes.
18. Dans le **secteur Est**, la situation sécuritaire continue de se détériorer, en particulier dans le triangle nord de Ouadda, Ouanda-Djallé et Sam-Ouandja, dans les préfectures de la **Haute-Kotto** et de la **Vakaga**, où les activités de l'UPC et du PRNC affectent la liberté de mouvement de la population, ce qui constitue une menace pour la protection des civils. Les civils ont commencé à fuir la région, effrayés par les mouvements de ces groupes armés. De plus, le PRNC a publié une déclaration indiquant clairement qu'il combattrait le gouvernement actuel, soulignant son opposition à la réforme constitutionnelle et aux exactions des APS dans le pays. Le 18 mars, le "général" Mahamat Hisseine, alias Damboucha, chef du *Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique* (FPRC), a été arrêté à Sam Ouandja, dans la préfecture de la **Haute-Kotto**. Il est accusé d'association de malfaiteurs, de rébellion et de terrorisme et est actuellement détenu à Bangui. Une procédure pénale est en cours. Hisseine Mahamat étant l'un des principaux dirigeants du FPRC, des informations ont circulé mentionnant que des éléments armés s'apprêtaient à attaquer la brigade de gendarmerie pour le libérer. En réponse à cette menace, la MINUSCA a soutenu son transfert à Bria puis à Bangui le 20 mars. Par ailleurs, dans la préfecture du **Haut-Mbomou**, la situation sécuritaire s'est détériorée suite aux affrontements entre un groupe d'autodéfense dénommé *Azande Ani Kpe Gbe* (appelé ci-après Azanikpigbe) et l'UPC dans la sous-préfecture de Bambouti. Le 3 mars, le groupe Azanikpigbe a publié une déclaration affirmant que sa mission était de rétablir la paix dans

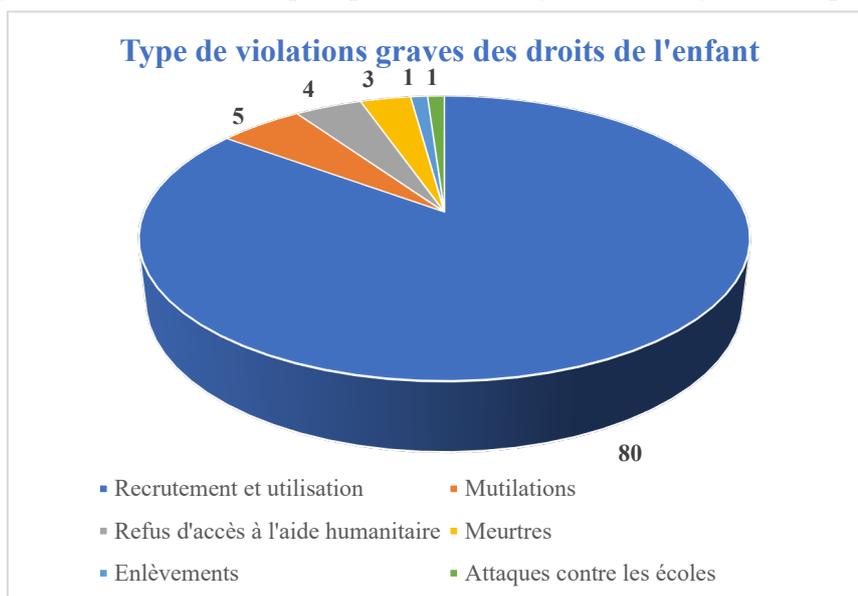
les zones où les FACA et les FSI ne sont pas présentes. La DDH suit la situation, en particulier en ce qui concerne la population peuhle et musulmane, en raison des menaces explicites proférées à leur encontre par ce groupe d'autodéfense. Le 13 mars, la DDH a documenté le meurtre de trois hommes peuhls et la disparition de six autres qui seraient attribuable au groupe d'autodéfense Azanikpigbe.

## Espace civique

19. À Bangui, le syndicat des enseignants a décidé de reprendre la grève pour une période de 21 jours à partir du 7 mars, après avoir fait grève en février en raison de l'augmentation du prix de certains produits de base et des conditions sociales et économiques difficiles à Bangui. Ils ont alors protesté contre le refus du ministre de la fonction publique de rencontrer le syndicat des enseignants pour discuter de leurs conditions de vie et de leur salaire. Pour réponse, le ministre a menacé de suspendre les salaires des enseignants en grève. En outre, le 8 mars, le porte-parole du gouvernement centrafricain et ministre de la communication a demandé que des poursuites soient engagées contre trois dirigeants de syndicats d'enseignants, soupçonnés d'avoir recruté des "individus mal intentionnés" qui ont perpétré des actes de vandalisme dans des écoles privées et agressé physiquement certains élèves.
20. La DDH est préoccupée par la restriction de l'espace civique et plus particulièrement du droit à la liberté d'expression à la suite de l'arrestation et la détention arbitraire, la torture et la confiscation des biens d'un journaliste et coordinateur de la Commission Nationale pour les Réfugiés (CNR) par des éléments des FACA à Mongoumba, préfecture de la Lobaye, et des officiers de l'OCRB à Bangui. Il est actuellement détenu à l'OCRB à Bangui.
21. A **Bangui**, la situation sécuritaire s'est détériorée à la suite de rumeurs persistantes sur la présence de combattants de la CPC dans la ville, notamment au PK 5. Les FACA et les FSI ont augmenté le nombre de patrouilles et de perquisitions dans les 3<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> arrondissements de la ville, un quartier majoritairement musulman. Cette communauté demeure touchée de manière disproportionnée par ces opérations. La DDH surveille la situation et a déjà documenté des violations des droits de l'homme liées à ces opérations de recherche. Par exemple, un garçon a été tué par une balle perdue alors que les forces de sécurité nationale tentaient d'arrêter trois hommes dans la rue.

## Les enfants dans les conflits armés

22. Au cours de la période considérée, le Groupe de travail national sur la surveillance et la communication de l'information (CTFMR) a documenté 94 violations graves des droits de l'enfant affectant 88 enfants (63 garçons et 25 filles), ce qui représente une augmentation significative par rapport à la période précédente, au cours de laquelle neuf violations graves affectant six enfants avaient été recensées. Les factions de la CPC ont été responsables de 93 % des violations (87), les forces pro-gouvernementales de 3% des violations (trois) et les individus armés non identifiés de 4% des violations (quatre), dont trois par des engins explosifs. L'augmentation



marquée des violations graves est due au nombre élevé d'enfants auto-démobilisés (79), anciennement associés au FPRC, qui ont été identifiés et contrôlés dans la préfecture de la **Haute-Kotto** à la suite d'un dialogue mené par la SPE au nom du CTFMR. Quarante-deux (42) violations se sont produites en dehors de la période couverte par le rapport mais n'ont été vérifiées qu'au cours de la période examinée. Un garçon a été victime de deux violations - enlèvement et recrutement et utilisation.

23. Les violations documentées comprennent : le recrutement et l'utilisation (80), les meurtres (trois), les mutilations (cinq), les enlèvements (un), les attaques contre les écoles (un) et le refus d'accès à l'aide humanitaire (quatre). Les factions de la CPC ont commis 87 violations : FPRC (81), UPC (quatre), anti-Balaka (un) et 3R (un) ; forces pro-gouvernementales (trois) : FACA (un), anti-Balaka supplétifs (un) et supplétifs inconnus (un) ; et des individus armés non identifiés (4), dont par des engins explosifs. La **Haute-Kotto** a été la préfecture la plus touchée avec 79 violations, suivie de la **Ouaka** (sept), de la **Nana-Mambéré** (trois), du **Mbomou** (deux), et du **Haut-Mbomou**, de l'**Ouham-Fafa** et de l'**Ouham-Pendé** avec une violation chacune.

24. Au cours de la période considérée, le CTFMR a examiné une liste de 114 enfants auto-démobilisés dans la préfecture de **Haute-Kotto** - dont 79 enfants (56 garçons et 23 filles) ont été vérifiés comme ayant été associés au FPRC. Les enfants participeront à un programme de réintégration mis en œuvre par un partenaire de protection de l'enfance. La liste a été fournie par le FPRC à la suite d'un dialogue mené par la SPE au nom du CTFMR.

25. En outre, la SPE a rencontré les dirigeants des FACA dans les préfectures de **Mbomou**, **Nana-Grébizi** et **Nana-Mambéré** pour continuer à plaider en faveur de la nomination de points focaux avec lesquels ils peuvent travailler pour répondre aux préoccupations en matière de protection de l'enfance et pour discuter de l'organisation d'une formation/éducation pour les éléments des FACA. Les dirigeants des FACA ont promis de revenir sur les questions soulevées.

#### Campagne "Agir pour protéger"

Dans le cadre de la campagne "**Agir pour protéger**", **532 soldats de la paix** (428 hommes et 104 femmes) ont été formés à la protection des enfants pendant les conflits armés, en particulier à la surveillance et au signalement des violations graves. Des formations et des sensibilisations similaires ont été organisées pour **1 848** (990 hommes et 858 femmes) **membres et dirigeants de communautés, autorités locales, forces de défense et de sécurité nationales, magistrats, ONGI et ONG.**

26. La SPE a rencontré les partenaires de protection pour assurer le suivi de 119 enfants anciennement associés à l'UPC et aux anti-Balaka qui ont été examinés par le CTFMR en août 2022 dans la préfecture de la **Haute-Kotto**. Les partenaires ont attesté que 95 enfants ont été confiés à un partenaire de protection et que 24 seront réunis avec leurs familles. LA SPE a également rencontré des partenaires de protection dans la préfecture de la **Ouaka** pour obtenir des mises à jour sur la situation de 16 enfants auto-démobilisés, anciennement associés à l'UPC dans la **Ouaka**, qui ont été examinés par le CTFMR et le département des affaires sociales du gouvernement en février 2023. Les partenaires ont informé que 12 enfants ont été réunis avec leurs familles et que la recherche des familles est en cours pour quatre autres enfants restants.

### Violences sexuelles liées aux conflits

27. En mars, la DDH a documenté un seul cas confirmé de violences sexuelles liées aux conflits (VSLC) (viol) par un combattant anti-Balaka affectant une jeune fille de 13 ans dans la préfecture de **Mbomou**. En janvier de la même année cette dernière avait été envoyée au champ pour ramasser des feuilles de manioc. Sur le chemin du retour, elle a été interceptée par un combattant anti-Balaka qui l'a menacée avec son couteau et l'a violée. Elle a reçu des soins médicaux deux semaines plus tard. Elle n'a pas porté plainte auprès des autorités.

28. Il convient de noter que les cas de VSLC ont tendance à ne pas être signalés en raison de la peur des représailles et de la stigmatisation ; ce qui peut avoir un impact sur l'accès de la DDH aux victimes. A l'instar des tendances des mois précédents, la DDH n'a pas documenté de cas de VSLC à l'encontre des garçons et des hommes.

## Promotion des droits de l'homme et renforcement des capacités

29. Ce mois-ci, la DDH a organisé 213 activités, dans certains cas avec des partenaires, sur les droits de l'homme et le droit humanitaire international dans 12 préfectures,<sup>1</sup> au profit de 5 317 personnes (dont 2 575 femmes), y compris des représentants d'organisations de la société civile (OSC), des acteurs étatiques, des détenus et des chefs religieux.

30. Ces activités ont compris 52 campagnes de sensibilisation, qui ont touché 3 929 bénéficiaires (dont 2 209 femmes), notamment des personnes déplacées à l'intérieur du pays, des organisations de la société civile, des dirigeants communautaires, des détenus, des autorités locales, des forums locaux sur les droits de l'homme et la population civile. En outre, 16 ateliers de renforcement des capacités ont été organisés au profit de 378 personnes (dont 96 femmes) issues d'organisations de la société civile, de forums locaux sur les droits de l'homme, de dirigeants communautaires et de la population locale. La DDH a également organisé une formation pour les dirigeants communautaires et 16 formations pour les acteurs étatiques, auxquelles ont participé 405 personnes (dont 63 femmes). Quinze de ces formations ont été organisées pour 380 FACA et FSI (dont 51 femmes), comprenant la gendarmerie et la police. La DDH organise des activités visant à renforcer les connaissances en matière de droits de l'homme et de droit humanitaire international, ainsi que sur des sujets spécifiques tels que les droits de l'homme et les élections, les violences sexuelles et sexistes et la protection des enfants, afin d'améliorer l'environnement protecteur en République centrafricaine.

### Justice transitionnelle

Les 23 et 24 mars, la **Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR)** a organisé une table ronde pour informer ses partenaires de la mise en œuvre de son mandat. Le plan triennal de la CVJRR pour 2023-2025 et les priorités de la Commission pour 2023 ont été discutés. Jusqu'à cette table ronde, les travaux de la CVJRR étaient essentiellement internes, avec la rédaction de ses outils organisationnels et le renforcement des capacités de ses commissaires. En 2023, la CVJRR commencera son travail substantiel avec l'organisation d'audiences pilotes, de dépositions et d'audiences publiques à Bangui et Berbérati.

31. En mars, la DDH a effectué 27 visites de contrôle dans des centres de détention de 14 préfectures.<sup>2</sup> Au cours de ces visites, la DDH a recensé 133 victimes de détention illégale, y compris des cas dans lesquels les détenus avaient dépassé les limites légales de détention, comme indiqué ci-dessus. Au cours de ses visites de contrôle, la DDH s'est entretenue avec des détenus et a fait part de ses préoccupations concernant le respect de leurs droits humains. A la prison de Berberati (**Mambéré-Kadéï**), la DDH a plaidé pour la libération d'un mineur. A Bangui, le plaidoyer de la DDH a conduit à la libération d'une femme arbitrairement arrêtée et détenue à l'OCRB. A Kaga-Bandoro, dans la préfecture de **Nana-Grébizi**, la DDH a documenté le cas de deux femmes détenues dans une cellule surpeuplée avec des hommes. Suite à ses efforts de plaidoyer, les deux femmes ont été transférées

<sup>1</sup> Les préfectures sont les suivantes: Bamingui-Bangoran; Bangui; Haute-Kotto; Haut-Mbomou; Mambéré-Kadéï; Mbomou; Nana-Grébizi; Nana-Mambéré; Ombella M'Poko; Ouaka; Ouham-Pendé; et Vakaga.

<sup>2</sup> Les préfectures sont les suivantes: Bamingui-Bangoran; Bangui; Basse-Kotto; Haute-Kotto; Kémo; Mambéré-Kadéï; Mbomou; Nana-Grébizi; Nana-Mambéré; Ombella M'Poko; Ouaka; Ouham; Ouham-Pendé; et Vakaga.

dans une autre cellule désormais réservée exclusivement aux femmes. La DDH continue également de plaider pour le respect des standards minimum des conditions de détention dans toute la RCA.

32. A **Bangui**, du 23 au 25 mars, la DDH a apporté un soutien technique et logistique à l'organisation d'un atelier pour un consortium de six organisations de la société civile (OSC)<sup>3</sup> travaillant sur la prévention du discours de haine et de l'incitation à la violence. La DDH a animé une session sur la méthodologie afin de fournir au Consortium des outils adéquats pour compiler leurs données afin de prévenir le discours de haine et l'incitation à la violence. Les données ont été recueillies lors de 14 visites sur le terrain, au cours desquelles ils ont sensibilisé les populations ciblées (femmes, jeunes, étudiants, médias, communautés locales et enseignants) et établi des points focaux. À la fin de l'atelier, les participants ont signé un acte d'engagement qui servira d'outil de plaidoyer pour un engagement continu et la promotion d'un "Plan national sur la prévention de l'incitation à la haine et à la violence" et se sont engagés à renforcer leur collaboration avec les institutions nationales. En outre, les 30 et 31 mars, la DDH a soutenu l'organisation d'un atelier de renforcement des capacités organisé par un consortium de trois organisations d'un sur les droits des minorités. Au total, 40 participants, dont 17 femmes, des représentants des autorités locales, des OSC et des groupes minoritaires ciblés (Peuls, Pygmées, personnes vivant avec un handicap et musulmans) ont discuté des principaux résultats de trois missions organisées par le consortium à Birao, Berbérati et Bambari. La DDH a animé une session sur les droits des minorités au cours de l'atelier. Une série de recommandations au gouvernement et aux principales parties prenantes pour la mise en œuvre des droits des minorités en RCA a été formulée à la fin de l'atelier.
33. À **Bangui**, les 26 et 27 mars, la DDH a lancé le premier atelier de renforcement des capacités des membres des OSC sur les droits économiques, sociaux et culturels (DESC). Vingt-six représentants d'OSC, dont 13 femmes, ont participé à cette formation, qui a visé à renforcer leurs connaissances sur les DESC et la manière de les surveiller, ainsi qu'à souligner l'obligation de l'État de les mettre en œuvre et de les respecter. Les participants ont salué l'initiative de la DDH et se sont engagés à surveiller les DESC et à les inclure dans leur plaidoyer et leur engagement auprès des autorités. Il convient de noter que cette activité fait partie d'une série de six ateliers de renforcement des capacités prévus pour renforcer le rôle des OSC dans le suivi des DESC.
34. A **Bangui**, du 16 au 17 mars, la Haute Autorité chargée de la Bonne Gouvernance (HABG) a organisé, avec le soutien de la DDH, un atelier auquel ont pris part 40 membres de partis politiques, de la société civile et d'organisations de femmes afin de les sensibiliser sur son mandat relatif à la promotion de la transparence dans la gestion des fonds et services publics et la promotion des droits économiques, sociaux et culturels. Cette activité fait partie de la stratégie de la DDH visant à renforcer les institutions nationales en assurant leur visibilité et en les sensibilisant sur leur mandat ; toute qui contribuera à la promotion et à la protection des droits de l'homme. Cette activité était la troisième des cinq prévues pour la HABG. Deux ont déjà eu lieu à Bangui et deux autres sont prévues à Bambari et Bouar.

## Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme

35. En mars, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme (HRDDP), la DDH a procédé à 26 évaluations des risques pour le soutien de la MINUSCA aux forces de défense et de sécurité nationales ainsi qu'aux membres du Parlement. Le secrétariat de la HRDDP a vérifié les antécédents en matière de droits de l'homme de 355 bénéficiaires au total, dont 325 membres des FSI (187 policiers et 138 gendarmes), 16 FACA, 12 agents de l'unité fiscale du ministère des eaux et forêts et des agents de l'unité nationale de lutte contre la fraude, ainsi que deux membres du Parlement. Les bénéficiaires qui ont fait l'objet d'une évaluation des risques ont reçu un soutien financier, logistique, opérationnel et technique, y compris un transport par voie aérienne et des formations. Parmi les 355 personnes examinées, quatre ont été

<sup>3</sup> Les six OSC sont les suivantes: Action des Universitaires pour les Droits de l'Homme (AUDH), Organisation des Mamans de Centrafrique pour le Développement (OMDC), Women Act For Living Together (WALT), Réseau des Journalistes pour les Droits de l'homme (RJDH), Réseau des journalistes sensibles au conflit et aux messages de haine (RJSCMH), Sud Sans Frontières (SSF).

exclues par le Secrétariat pour avoir été impliquées dans des violations des droits de l'homme. Toutes les évaluations ont été jugées comme présentant un risque faible ou moyen.

36. Ces vérifications ont permis à l'UNPOL et au Service de lutte antimines des Nations Unies (UNMAS) d'organiser 13 sessions de formation pour les FSI et les FACA dans les domaines suivants : sécurité publique, procédures et techniques d'intervention rapide, sécurité routière et signalement des accidents, police de proximité, prévention et réponse aux violences sexuelles et sexistes, services médico-légaux, informatique et technologie de l'information, collecte et exploitation des informations, et gestion des armes et des munitions.
37. En outre, l'UNPOL, la Force, l'UNMAS et la Division des affaires politiques de la MINUSCA ont également contribué au transport des FACA, des FSI et des membres du Parlement dans six localités du pays. La Mission a également approuvé un soutien financier aux FACA et aux FSI chargées de sécuriser les opérations de démobilisation, désarmement, réinsertion (DDR) à Bambari dans la préfecture de la **Ouaka**, ainsi que pour la réhabilitation du bâtiment de la Brigade territoriale de la gendarmerie de Bangassou dans la préfecture de **Mbomou**.
38. Enfin, du 27 au 31 mars, la DDH a organisé quatre sessions sur la HRDDP à l'intention de 86 membres d'organisation de la société civile, dont 33 femmes, à Bangui. La session a abordé les concepts des droits de l'homme, les principes de la HRDDP, la structure de la HRDDP au sein de la MINUSCA, les membres de l'équipe spéciale de la HRDDP et leur rôle dans la mise en œuvre efficace de la politique, la gestion des évaluations des risques et la mise en œuvre de mesures d'atténuation.